

**WILD CHIMPANZEE
FOUNDATION**

Cologny

rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint de l'exercice 2017 au
conseil de fondation

berney associés

Genève, le 8 mai 2017

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DE L'EXERCICE 2017 AU CONSEIL DE FONDATION DE WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, COLOGNY

Mesdames, Messieurs,

berney & associés sa
société fiduciaire

8, rue du nant
case postale 6268
1211 genève 6
t +41 58 234 90 00
f +41 58 234 90 01

4, rue étraz
case postale 6199
1002 lausanne
t +41 58 234 91 00
f +41 58 234 91 01

37, bd de péralles
case postale 16
1705 fribourg
t +41 26 422 88 33
f +41 26 422 88 01

18, rue dent-blanche
case postale 1180
1951 sion
t +41 27 322 75 40
f +41 27 322 75 44

1, rue arthur parchet
case postale 284
1896 vouvry
t +41 58 234 90 20
f +41 58 234 90 05

berneyassociés.com

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de recettes et dépenses, annexe) de WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

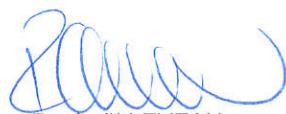
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant des capitaux propres de CHF 1'387'486 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire



Raphaël LEVEAU
Expert-réviseur agréé



Frédéric CHEVALLEY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe)

WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

	31.12. 2017	31.12. 2016
	CHF	CHF
<u>ACTIF</u>		
Actif circulant		
Liquidités	1'335'669	829'790
	1'335'669	829'790
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles	158'423	86'593
	158'423	86'593
	1'494'092	916'383
<u>PASSIF</u>		
Capitaux étrangers à court terme		
Passifs de régularisation	106'606	4'000
	106'606	4'000
Capitaux propres		
Capital de dotation	15'000	15'000
Résultat au bilan :		
- résultat reporté	897'384	
- résultat de l'exercice	475'102	1'372'486
	1'387'486	912'384
	1'494'092	916'384

WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

	2017	2016
	CHF	CHF
<u>RECETTES</u>		
Dons	1'839'275	1'268'077
Participation aux frais administratifs	128'692	81'698
	<hr/>	<hr/>
	1'967'967	1'349'775
<u>DEPENSES</u>		
Frais de projets Afrique	(1'361'260)	(1'152'999)
Frais généraux d'administration	(45'668)	(67'870)
Frais de publicité	(224)	(338)
Frais de voyages	(27'318)	(13'859)
	<hr/>	<hr/>
	(1'434'470)	(1'235'066)
RESULTAT AVANT INTERETS ET AMORTISSEMENTS	533'497	114'709
Amortissements	(28'288)	(17'220)
Résultat financier	(30'107)	6'023
	<hr/>	<hr/>
RESULTAT DE L'EXERCICE	475'102	103'512

WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017

I. Organisation de la Fondation

1. Nom

Wild Chimpanzee Foundation (WCF) est une fondation sans but lucratif au sens des articles 80 et suivants du CC. Elle a été créée le 31 octobre 2000, avec un capital de dotation de CHF 15'000. Son objectif est d'entreprendre toutes activités d'ordre juridique, politique et biologique, propre à assurer la protection et la survie des chimpanzés sauvages.

2. Adresse correspondance

L'adresse initiale du siège et de correspondance de la Fondation est Chemin de Planta 69, 1223 Cologny.

3. Registre du Commerce

La Fondation est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance du Département Fédéral de l'Intérieur.

4. Statuts

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011 et aucune modification n'a été apportée durant l'exercice sous revue.

5. Règlement et objectifs de la Fondation

Le règlement de Fondation a été actualisé le 22 janvier 2016.

La WCF est une fondation multinationale qui a pour objectif d'entreprendre toutes activités d'ordre juridique, politique et biologique, propres à assurer la protection et la survie des chimpanzés sauvages existant encore en Afrique ainsi que leur habitat naturel.

Actuellement, les objectifs principaux de la WCF sont l'établissement (i) d'un « réseau forestier panafricain pour les chimpanzés », visant à assurer la protection de 20.000 à 25.000 chimpanzés et (ii) d'un « programme de protection panafricain » garantissant l'entretien du réseau forestier grâce à l'association des populations locales et à l'approfondissement des connaissances sur les populations de chimpanzés protégés.

La philosophie du projet est basée sur trois principes, Education - Protection de l'espèce - Recherche, et implique la population locale des environs des principales régions protégées, les écoliers des pays développés et subsahariens, ainsi que les scientifiques.

Trois conditions principales sont censées garantir le succès du projet: (i) renforcer le potentiel d'efforts dans les régions comprenant les populations de chimpanzés les plus importantes; (ii) réduire le braconnage dans ces régions et améliorer la coexistence entre les hommes et les chimpanzés et (iii) garantir que les politiques de protection des espèces et de développement économique tiennent compte des intérêts de l'environnement.

WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017

6. Membres du Conseil de Fondation

L'entité est administrée par un Conseil de Fondation composé d'au moins deux membres.

Les membres du Conseil de Fondation sont :

- Boesch Christophe, membre, président, avec signature individuelle
- Knecht Marianne, membre, vice-présidente avec signature collective à 2
- Lehmann Peter Klaus, membre, secrétaire avec signature collective à 2
- Rungger Duri, membre, trésorier avec signature collective à 2
- Mülhauser Blaise, membre, avec signature collective à 2
- Tercier Jean, membre, avec signature collective à 2

Aucun membre du conseil n'a été rémunéré.

II. Comptabilité, révision et principes d'évaluation

7. Exonération fiscale

Type d'exonération:	Période sous exonération:
Cantonale	du 01.01.2011 au 31.12.2020
Fédérale	durée indéterminée

8. Tenue de la comptabilité

La comptabilité est tenue par la Fondation.

9. Organe de révision

Berney Associés SA, rue du Nant 8, 1207 Genève.

Numéro de téléphone : 058.234.90.00

10. Principes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse selon les dispositions du Code des Obligations (art. 957 et ss CO).

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours du jour applicable. A la date de la clôture, les positions du bilan en monnaie étrangère sont réévaluées au taux de clôture. Les différences de change liées à la réévaluation sont comptabilisées au compte de pertes et profits.

11. Nombre d'employés de la Fondation

La Fondation n'emploie pas de personnel mis à part le personnel local dans le cadre des projets.

WILD CHIMPANZEE FOUNDATION, Cologny

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017

12. Actifs mis en gage ou cédés

Il n'existe aucun actif mis en gage ou cédé.

13. Leasing

Il n'existe aucun leasing.

14. Événements importants postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

III. Autres informations

	31.12.2017	31.12.2016		
	CHF	CHF		
15. Passifs de régularisation				
Provision honoraires révision	4'000	4'000		
Produits constatés d'avance	102'606	-		
Total passif de régularisation	106'606	4'000		
16. Capitaux propres				
Capital de dotation	15'000	15'000		
Résultat au bilan :				
- résultat reporté	897'384	793'872		
- résultat de l'exercice	475'102	103'512		
Total fonds propres	1'387'486	912'384		
17. Frais de projets Afrique				
	Abidjan	Guinée	Liberia	Total
Frais de personnel	157'274	60'109	72'207	289'590
Loyers	21'653	9'323	17'965	48'942
Frais de véhicules	51'358	37'345	52'035	140'737
Frais de bureau	53'850	31'390	41'413	126'654
Frais de conseil	109'668	99'687	121'399	330'754
Autres charges opérationnelles	178'299	91'606	154'678	424'583
Total frais de projets Afrique	572'102	329'460	459'698	1'361'260